



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Division pistolet - Responsable de la finale FCD-P10

Beyeler Daniel
Mobile: 079 775 39 80

Grande rue 42

2012 Auvernier
danielbeyeler@bluewin.ch

Note concernant la finale cantonale "Dame" au PAC **FCD - P10**

Préambule

Suite à la décision de l'assemblée des Sociétés Pistolet, du 13 octobre 2022, la SNTS organise annuellement une finale cantonale "Dame" au pistolet 10 m., bras franc, basée sur les règles du tir sportif FST. Cette finale est ouverte à toutes les dames qui tirent cette discipline, toutes catégories confondues. Les prétendantes doivent être titulaires de la *licence* pour cette discipline, selon les règles, n° 1.10.4030. Les modalités de tir sont définies par les Règles Techniques Pistolet, RTP n° 1.10.4023, édition 2022.

Qualification

Chaque candidate tire une passe de qualification de 40 plombs dans son stand. Les impacts sont ensuite reportés sur une "Carte match PAC-40" qui peut être téléchargée sur le site SNTS / Organisation / Division Pistolet / Règlements / Directives et Documents. Les résultats sont à transmettre au responsable susmentionné, jusqu'au **vendredi 27 janvier 2023 à minuit**.

Finale

Le responsable cantonal établira la liste des huit qualifiées pour la finale, en fonction des résultats du tir de qualification. Selon le règlement des médailles de la SNTS, du 17.03.2007, une participation minimale de **5 tireuses** est toutefois requise pour que la finale ait lieu. Elle se déroulera le :

Samedi 11 février 2023, au stand AC de Montmollin.

La finance d'inscription se monte à **CHF 20.00** et sera encaissée lors du contrôle d'arme.

Horaire

09:30 - Contrôle des armes et des moyens auxiliaires éventuels - mise en place des concurrentes;
10:00 - Temps de préparation et essais illimités - 15 minutes;
10:16 - Match de 40 plombs - temps max. 60 minutes;
11:45 - Palmarès.

Exception

En dérogation à l'article 4 des Règles techniques au pistolet (RTP 1.10.4023), le chargement peut se faire avec l'arme appuyée sur la banquette de tir, canon dirigé contre les cibles.

Classement

Le classement sera établi sur la base du total des 40 coups, toutes catégories confondues. Les égalités seront départagées selon l'article 6.15.1 des règles techniques I.S.S.F. 2018. Le palmarès sera proclamé à l'issue de ce programme. Une médaille tour-de-cou sera remise aux trois premières dames classées.

Neuchâtel, le 30 novembre 2022

Le responsable de la Division pistolet

Michael Leuenberger

Le responsable de la finale

Daniel Beyeler